

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 4,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES du jour.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	ÉTAT DE CIEL.
7 heures du matin.	7 deg. au-dessus de 0.	65 deg. humidi.	27 pon. Beau.	Ouest.	Brouil.
SOLEIL.			PHASES DE LA LUNE.		
Lever.	Coucher.	Dernier quartier.			
7 h. 53 m.	4 h. 7 m.				

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^m.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoïn et C^o, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

LYON, 4 décembre.

AFFAIRES DE ROME, PAR M. DE LAMENNAIS. — RÉFUTATION PAR M. L'ABBÉ COMBALOT.

M. l'abbé de Lamennais a publié tout récemment un volume intitulé : *Affaires de Rome*, et dans lequel il expose d'une manière pleine d'éloquence et d'intérêt, ses démêlés avec le souverain pontife. Les nobles et ardentes sympathies des *Paroles d'un Croquant* se retrouvent encore là, et, sous la plume du grand écrivain, rien n'est indifférent pour l'instruction des peuples. Dans la partie purement descriptive, dans le récit de son voyage à travers l'Italie, le Tyrol et l'Autriche, M. de Lamennais se révèle sous un aspect tout nouveau comme écrivain : c'est une magie de style, une abondance et une variété de couleurs vraiment surprenantes.

Or, ce livre, où l'auteur professe néanmoins tant de respect et de zèle pour le catholicisme, qu'il envisage seulement d'un peu plus haut que certains esprits n'ont coutume de le faire, vient d'être, à Lyon, l'objet d'une fougueuse attaque de la part d'un homme qui, jadis, fut assez mal dans l'esprit de l'autorité ecclésiastique, pour s'être rangé sous la bannière de M. de Lamennais, et qui sans doute, tient à rentrer en grâce. C'est donc un disciple du solitaire de La Chenaie qui a eu le triste courage de se mesurer avec lui. Ayant vu de près l'illustre écrivain, M. l'abbé Combalot a cru qu'il lui serait facile de prouver à M. de Lamennais qu'il est un hérétique, un Luther au petit-pied, un apostat, un orgueilleux, un homme de mauvaise foi, un écrivain et un damné, car ce sont toutes ces gentillesses entremêlées de quelques ineptes sottises qui défraient les cent pages de M. l'abbé Combalot. Révéler des choses que l'on a vues dans l'intimité, trahir les petits secrets de la vie domestique, et abuser des lettres particulières, voilà tout autant de procédés que dans le monde on apprécie à leur juste valeur, et que M. Combalot devait s'interdire sévèrement à l'égard de M. de Lamennais. Il faudrait bien que certains hommes gardassent la conscience de leur médiocrité. L'adversaire de M. de Lamennais lui crie que Rome ira seule, toute seule et qu'elle n'a pas besoin du génie. A la bonne heure, mais nous ne voyons rien là de si admirable. Le génie, après tout, est un don sublime de Dieu, une parcelle de l'intelligence divine qu'il est mal de traiter avec ce fier dédain ; et puis nous croyons que les Jérôme et les Augustin, les Fénelon et les Bossuet furent bien pour quelque chose dans les grandes destinées de l'Eglise.

M. de Lamennais a saisi ici l'occasion de parler des journées de novembre, et M. l'abbé Combalot vient lui faire un crime d'avoir laissé poindre quelque intérêt pour les ouvriers. Cela cadre dignement avec le reste de l'ouvrage.

La religion gagnera-t-elle beaucoup à ces injures contre le seul homme éloquent dont le clergé devrait s'honorer aujourd'hui ? Et quant à M. Combalot, qui prêche aux autres les vertus évangéliques, s'est-il bien demandé ce qu'il voulait avec sa brochure atrabilaire ? Oui, si M. de Lamennais est en défaut contre le dogme de l'église italienne, M. Combalot a failli contre le précepte de la charité ; et le catéchisme, il ne l'ignore pas, met la charité et la foi au rang des vertus théologiques.

Si nous disions que la vanité et la gloriole sont les seuls mobiles et les seuls sentimens qui poussent et animent M. Combalot dans les prédications de l'Avent, qu'il fait en ce moment devant les fidèles de St-Nizier, nous calomnierions en interprétant ainsi sa pensée et sa mission. Eh bien ! M. Combalot, de son autorité privée, n'a pas craint de se constituer le juge des plus secrètes intentions qui ont fait agir M. de Lamennais, dans cette circonstance comme dans plusieurs autres. Si M. de Lamennais a pris le bâton du pèlerin, c'est, dit l'évangélique prédicateur de St-Nizier, uniquement pour que le monde le regardât passer. Lorsqu'on voyage, on est exposé à plus d'un moucheron : M. de Lamennais a dû s'y attendre. La réfutation de M. Combalot est donc un mauvais écrit, et qui plus est une méchante action.

Les temps pluvieux qui règnent constamment ont mis plusieurs chemins en très-mauvais état, notamment la partie supérieure de Choulans qui n'a jamais été pavée. On a annoncé qu'un autre chemin en pente douce devait remplacer celui de Choulans ; mais la construction en est subordonnée à celle du fort de St-Just qui ne sera pas commencé de sitôt, puisque le gouvernement a affirmé pour trois ans le terrain sur lequel il doit s'élever, et que le bail a encore deux ans à courir ; on pourrait donc bien paver, en attendant, cette partie du chemin actuel qui est vraiment impraticable pour les piétons. On vient bien de faire paver le chemin des Trois-Artichauts qui communique de la montée St-Laurent au Petit-Choulans ; mais c'est que ce chemin est nécessaire pour le service du fort de St-Irénée, sans cela il serait toujours resté dans le même état que par le passé.

Cependant, comme il faut rendre justice à la mairie, nous annonçons qu'elle vient de faire exécuter une réparation importante sur la rue des Farges, au lieu dit place des Machabées. Il existe à cet endroit une descente très-

rapide du côté de la rue Trion ; un escalier en pierres vient d'y être placé, et le surplus de cette descente qui était très-mauvaise pour les chevaux a été adouci et pavé ; de plus, la pompe qui s'élevait en face de la montée de Choulans vient d'être terminée. C'est un socle en pierres de taille, d'ordre dorique, avec frise décorée de triglyphes et métopes. Sur les deux faces principales, un dauphin sculpté en relief verse de l'eau par la gueule. Cette fontaine très-élégante, quoique simple, a été construite sur les dessins de M. Caron, et les ornemens ont été sculptés par M. Prost.

— Sur les réclamations des propriétaires intéressés, la mairie devait faire établir un trottoir sur le chemin de la favorite qui mène aux Massues et qui devient dans la saison pluvieuse un cloaque fangeux. Mais le propriétaire des murs de clôture le long desquels serait établi ce trottoir, s'y oppose, attendu que les murs étant construits en pisé, ce trottoir les dégraderait ; cependant il est urgent de remédier à un état de choses qui interdit le passage sur un chemin très-fréquenté. C'est aux architectes de la mairie à trouver un moyen qui satisfasse toutes les parties intéressées.

Les masures qui faisaient une saillie si désagréable sur la rue de Bourbon et dans lesquelles un incendie se manifesta dernièrement, vont enfin disparaître : déjà une maison élégante s'élève sur leur emplacement ; lorsqu'elle sera terminée, les clôtures qui existent encore seront entièrement abattues.

Nous avons bien présumé de la sympathie publique pour les souffrances de la classe prolétaire. Nous apprenons qu'une nouvelle souscription, en faveur des ouvriers sans travail, a été ouverte au café Solichon, Grande-Rue, à la Croix-Rousse. Nous espérons que ce ne sera pas la dernière annonce de ce genre que nous aurons à enregistrer. Nous provoquerons de tout notre pouvoir à ces actes de bienfaisance qui coûtent si peu à ceux qui les font et dont nos frères malheureux peuvent recevoir un si grand allègement. Nous savons que dans de pareilles circonstances, c'est souvent l'ignorance où l'on est de la position des gens, qui empêche de les secourir. En jetant son offrande dans la main des personnes à même de satisfaire à des besoins souvent inconnus, on s'épargnera la fausse honte de faire des démarches pour subvenir à ces besoins. Les souscriptions dans les cafés nous semblent merveilleusement propres à atteindre ce but.

Les journaux ont déjà annoncé que l'administration du chemin de fer de St-Etienne avait mis 200 wagons à la disposition des bureaux de bienfaisance de Lyon, pour faire venir les approvisionnements de charbons destinés aux indigens. On pourrait ainsi obtenir ces charbons à un prix très-moïque en appelant la concurrence. M. le président de la commission en a jugé autrement. Un marchand favorisé avait souscrit à un certain prix la fourniture des charbons dont le transport sera gratuit ; un de ses confrères ayant eu vent de cette opération vint offrir de soumissionner la fourniture à 10 cent. par hectolitre au-dessous. Son offre paraissait devoir être agréée ; mais le président de la commission lui apprit que l'adjudication avait été donnée à son concurrent qui d'abord avait refusé de traiter au même prix que lui, mais qui ensuite s'était ravisé. Le marchand évincé diminua encore 5 c. par hectolitre. Il n'était plus temps, M. le président s'était hâté de traiter définitivement avec le premier soumissionnaire, quoique ce ne fût pas lui qui eût diminué le premier 10 c. de ses prétentions. Il en résulte que les bureaux de bienfaisance paieront les charbons 370 f. de plus qu'ils ne les auraient payés en provoquant la concurrence, et si le hasard n'avait pas fait connaître l'adjudication à un marchand autre que celui qui est protégé par M. le président, les charbons auraient été payés 740 f. de plus. Dans un hiver qui nous amène tant de misère, il nous semble qu'on aurait dû employer tous les moyens pour obtenir les fournitures au plus bas prix possible, afin de secourir un plus grand nombre d'indigens.

Note des cantons du département du Rhône, où il doit y avoir en 1836 élection pour le renouvellement triennal et partiel du conseil-général et des conseils d'arrondissement.

Lyon. — 1^{er} canton, conseil d'arrondissement, M. Léguillier, sortant. — 2^e canton, conseil-général, M. Terme, id. — 3^e canton, conseil d'arrondissement, M. Mermet, id. — 4^e canton, conseil-général, M. Morel, id. — 5^e canton, conseil d'arrondissement, M. Desprez, id.

Cantons ruraux. — Condrieu, conseil d'arrondissement, M. Cadier, sortant. — Givors, conseil-général, M. Dugas, id. — Saint-Laurent-de-Chamousset, conseil-général, M. Berger, id. ; conseil d'arrondissement, M. Guichard, qui n'est plus électeur ni par conséquent rééligible. — Limonest, conseil d'arrondissement, M. Madinier, sortant. — Moraant, conseil d'arrondissement, M. Condamin, id. — Neuville, conseil-général, M. Rémond, id. ; conseil d'arrondissement, M. Joannon-Navier, id. — Vaugneray, conseil-général, M. Carret, id.

Arrondissement de Villefranche. — Anse, conseil d'arrondissement, M. Gillet, sortant. — Beaujeu, conseil-général, M. Sanlaville Janson, id. — Belleville, conseil d'arrondissement, M. Dumas, id. — Bois-d'Oingt, conseil-général, M. Rouast, id. — Lamure, conseil d'arrondissement, M. Drivon, id. — Mout-

sols, conseil-général, M. Porel, id. — Tarare, conseil d'arrondissement, M. Varinay, id.

ELECTIONS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

ter canton de Lyon et de la Guillotière. (*Salle de la Charité.*) Au premier tour de scrutin, M. André, administrateur des hospices civils de Lyon a obtenu 77 voix. M. Léguillier, de la Guillotière, 51. M. Devienne, 24. Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il y aura un second scrutin demain lundi, à midi précis.

Le maire de Lyon vient d'acquiescer sur les 8,000 fr. votés à cet effet par le conseil municipal pour le Musée, le *Dante* et l'*Euripide* de M. Hippolyte Flandrin.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

Etat des affaires qui seront jugées dans le 4^e trimestre de l'année 1836.

- Lundi 5 décembre. — Benoit-Guillaume, dit Cabot. — Vol commis dans une maison habitée, à l'aide d'effraction.
- Mardi 6. — Michel Champagnon. — 1^o Actes de violence exercés contre diverses personnes par un vagabond ; 2^o violences ayant occasionné des blessures contre les agens de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions.
- Etienne Maleron. — Attentat à la pudeur.
- Mercredi 7, jeudi 8, vendredi 9. — Laurent père et Laurent fils. — Faux en écritures authentiques et publiques, contrefaçon ou fabrication de faux timbres et usage de pièces fausses.
- Samedi 10. — Laurent père. — Faux en écritures privées.
- Lundi 12, mardi 13. — Etienne-Eugène Gaïand, Andrée, sa femme. — Empoisonnement ou complicité.
- Mercredi 14, jeudi 15. — Laurent père, Laurent fils, Claude-Marie Dumas, dit Dumassot. — Faux en écritures publiques et authentiques.
- Vendredi 16. — Nicolas-Marie Désavinières. — Tentative de vol, vols ou complicité de vols commis la nuit dans des maisons habitées, à l'aide de fausses clefs et d'effraction.
- Samedi 17. — Jean-Marie Chevat. — Homicide volontaire avec préméditation.
- Lundi 19. — Jean-André Chalacady. — 1^o Complicité de coups et blessures volontaires avec préméditation, qui ont occasionné la mort sans intention de la donner ; 2^o vol domestique.
- Mardi 20. — Jean-Marie Dubiat. — 1^o Empoisonnement ; 2^o Homicide volontaire avec préméditation.

La soirée dramatique et littéraire de M. Aristippe, avait attiré un public plus choisi que nombreux. Les morceaux qui ont produit le plus de sensation sont l'*exorde du sermon sur l'Eternité*, par le père Bridaine, dans lequel M. Aristippe a été noble, sévère et entraînant. La scène entre Antony et Adèle d'Hervey a été couverte de justes applaudissemens. La *nouvelle* de Mme du Saule n'a pas été fort goûtée. C'est une aventure assez commune, bonne à lire au coin du feu, mais qui ne méritait pas les honneurs d'une séance publique. Au résumé, l'essai tenté par M. Aristippe a eu un résultat assez satisfaisant.

Le troisième numéro de l'*Echarpe* vient de paraître. M. L. Boitel a fait tous les frais de la partie littéraire de cette livraison. M. Maniquet, dont nous serons bientôt à même de juger le talent dans une composition plus capitale, a mis en musique une romance intitulée *la Mort d'un enfant*, et M. Comte-Calix a donné une lithographie sur le même sujet. — On souscrit à l'*Echarpe*, rue de la Préfecture, n° 2, et chez tous les marchands de musique ; prix : 12 fr. par an.

La livraison du mois de novembre, de l'*Abelie Musicale*, contient une romance de M. Emile Barateau, mise en musique par M. Hippolyte Monpou, et les *Proseris*, chœur d'Anna Bolena, arrangé pour deux voix de soprano, par Auguste Paneron. Ce charmant recueil, publié par M. Romagnesi, est digne en tous points du succès qu'il obtient dans les salons de Paris. Il rend compte, dans chacune de ses livraisons, des opéras nouveaux, et donne les nouvelles qui peuvent intéresser les dilettanti, et un catalogue de la musique vocale et instrumentale publiée chaque mois par les éditeurs de la capitale et des départemens.

On souscrit à Paris, chez M. A. Romagnesi, 87, rue Richelieu. Prix : 14 f. pour l'année, avec accompagnement de piano ; 8 f., avec accompagnement de guitare (P.).

M. Théor vient de faire paraître la première livraison d'un *Traité de Lavis et de Peinture à l'aquarelle* : tout ce que l'on doit connaître, comme moyen d'exécution, mélange de couleur et ressource de palette, sera compris dans ce livre.

L'excellence des différens ouvrages que ce savant professeur a publiés jusqu'à ce jour, et sa grande réputation d'aquarelliste, réputation justifiée par des médailles d'or qu'il a obtenues aux divers expositions du Louvre, sont un sûr garant de la bonté de ce nouveau *Traité*.

Il y aura 24 planches de dessin faites au pinceau (et non de gravures coloriées), contenant les différens genres de dessins : figure, animaux, paysage, intérieur, marine, fleurs, etc. etc. ; chaque planche contient plusieurs fois le même dessin gradué : d'abord ébauché, afin de laisser voir les teintes de dessous, ensuite plus avancé, puis terminé ; par ce moyen, il est impossible de ne pas comprendre de suite les différentes opérations du Lavis et de l'Aquarelle. Le texte qui accompagne ces planches est de la plus grande clarté. Le tout est divisé en 6 livraisons, du prix de 3 fr. 50 c. chacune.

On souscrit chez l'auteur, place des Victoires, n° 6, à Paris.

Chronique politique.

Le *Moniteur* du 1^{er} décembre renferme, dans sa partie officielle :

- 1^o Une ordonnance du 22 novembre, ainsi conçue :
Sont promus dans le cadre d'activité de l'état-major-général,
- 1^o Au grade de lieutenant-général : MM. le baron Guéhéneuc (Charles-Louis-Joseph-Olivier), maréchal-de-

camp disponible; le baron Pelletier (Jean-Baptiste), maréchal-de-camp commandant l'école d'application de l'artillerie et du génie.

2^o Une ordonnance du 30 novembre, par laquelle M. Delaporte (René-Jacques-Henri), colonel du 11^e régiment de dragons, est promu au grade de maréchal-de-camp dans le cadre d'activité de l'état-major-général.

3^o Au grade de maréchal-de-camp : MM. de Negries (François-Marie-Casimir), colonel du 54^e régiment de ligne; Baraguey-d'Hilliers (Achille), colonel d'infanterie, commandant l'École spéciale militaire; le comte d'Houdetot (Charles-Isle-de-France), colonel d'état-major, aide-de-camp du roi; Chatry-Lafosse (Jacques-Louis), colonel de cavalerie, major de la place de Paris.

— Nous lisons ce qui suit dans une lettre écrite de la Gallicie :

« Le système pénitentiaire de l'Autriche est vraiment tout ce qu'on peut s'imaginer de plus terrible et de plus machiavélique. Le régime russe tue le corps, le régime autrichien tue l'âme. Les détenus politiques vivent sans lumière dans leurs cachots, à peine y peuvent-ils bouger. On les flagelle périodiquement. Sur dix, on compte que trois perdent la vie et sept la raison. Au sortir de prison, il leur arrive parfois de ne pas reconnaître leurs proches parents. Je vous ai nommé plusieurs réfugiés polonais qui en sont devenus hébétés, je pourrais vous nommer de même des étudiants allemands »

— On nous écrit de Philadelphie :

« Jusque dans cet exil éloigné, la fureur du czar poursuit les Polonais. Nos proscrits ont demandé des terres à exploiter. M. Boon s'est chargé de leur pétition; mais M. Bouldin s'y est opposé avec véhémence, alléguant qu'il ne fallait pas encourager l'esprit de révolte; et cela, dans la patrie émancipée de Washington! Malheureusement la majorité s'est prononcée dans le sens de M. Bouldin, et la motion de M. Boon a été rejetée. Plusieurs Polonais dépourvus de tous moyens d'existence ont pris du service militaire au Texas. »

La malle-poste de Paris n'est arrivée aujourd'hui qu'à trois heures. Nous envoyons à la hâte à l'imprimerie l'extrait suivant de notre correspondance et des journaux.

Paris, 2 décembre 1836.

La police a fait saisir ce matin les porteurs d'un pamphlet que l'on distribuait à domicile et qu'on déposait sous les portes cochères : ce n'était rien moins que l'oraison funèbre de Charles X, sortie des presses de l'imprimerie de l'Archevêché, et aux armes de la branche aînée sur la couverture. Les porteurs ont été pourchassés par les sergens-de-ville, qui ont mis dans cette expédition le zèle des beaux jours de la place de la Bourse ou du pont d'Arcole, alors que M. d'Argout présidait à leurs hautes-œuvres. L'affaire viendra-t-elle comme offense à la personne du roi et aux droits qu'il tient du vœu de la nation? Nous sommes fondés à en douter. On ne voudra informer que pour contravention aux lois qui obligent au dépôt avant la publication.

— On écrit de Doullens :

M^{me} Baune vient d'être rendue à la liberté; la chambre de mise en accusation de la cour royale d'Amiens a décidé qu'il n'y avait lieu à suivre contre les personnes prévenues de l'évasion de Doullens.

Ainsi s'évanouit le nouveau procès-monstre qu'on préparait à la France; ainsi une épouse n'est pas traînée devant les assises pour avoir tenté de soustraire son mari ou les compagnons de captivité de son mari aux misères de la prison.

Il paraît que depuis le prononcé de l'arrêt de non-lieu, de nouvelles rigueurs sont exercées contre les détenus politiques de Doullens; tandis que les prisonniers légitimistes de Ham sont rendus à la liberté, les républicains de Doullens sont plus rigoureusement traités que jamais. On nous écrit qu'on les a tous mis au secret, parce qu'ils ont voulu résister à la volonté du directeur qui prétend, contrairement à ce qui a eu lieu jusqu'ici, les faire coucher dès six heures du soir. On nous assure qu'il ne leur sera plus permis de correspondre qu'avec les seules personnes qu'ils ont la permission de voir, et l'on sait qu'on ne laisse guère pénétrer dans la prison que les père, mère, épouse, enfants ou sœurs des prisonniers.

Jusqu'à quand se continuera donc ce système de cruauté et d'infamie? C'est peut-être à la connaissance que la cour royale d'Amiens a eue de ces rigueurs excessives qu'est dû l'arrêt qui a proclamé la non-culpabilité de ceux qui ont contribué à la dernière évasion des prisonniers de Doullens.

— Ce serait peine perdue que de répondre sérieusement à l'intention qui fait figurer le *National* dans l'acte d'accusation où sont impliqués deux individus prévenus d'un complot contre la vie du roi. Le *Messenger* s'est chargé ce soir de réduire ce complot à sa juste valeur.

« Jamais, dit-il, accusation plus grave ne reposa sur des témoignages plus étranges et ne fut dirigée contre de plus singuliers accusés. Supprimez les dénonciations qu'ils font contre eux-mêmes, il n'y a plus d'accusation possible. Toute leur conduite dans cette affaire a l'air stupide ou d'un détestable enfantillage. Quand on voit de près ce complot dont le ministère du 22 février a fait une si monstrueuse et si gigantesque conspiration, on ne sait trop si la conduite de ce ministère a été plus coupable que ridicule, ou plus ridicule que coupable. Tout cet imposant appareil d'une solennité civique, cette commémoration de Juillet, cette inauguration de l'Arc-de-Triomphe, cette communion patriotique du roi, de la garde nationale et de l'armée, tout cela a été supprimé parce qu'il a passé par la tête de deux fous de faire aiguïser des morceaux de fer et d'aller dire partout qu'ils voulaient tuer le roi! »

— Tous les courriers extraordinaires ont passé le 27 par Bordeaux :

« On parle, dit le *Mémorial*, d'un nouveau mouvement républicain qui aurait éclaté à Madrid. Les carlistes, s'étant présentés du côté de Tarrancon et les troupes les plus fidèles de la garnison étant sorties pour couvrir la capitale, les républicains auraient profité de l'occasion pour recommencer l'agression qui avait échoué la veille. Le ministère serait d'ailleurs en pleine dissolution; M. Calatrava seul resterait aux affaires, et on lui adjoindrait M. Moscoso comme ministre de la guerre, et M. Ferrer comme ministre des finances. »

La feuille bordelaise donne toutes ces nouvelles comme des bruits répandus par suite du passage des trois courriers extraordinaires; mais elle déclare ne pouvoir prendre sur elle de les garantir.

Le gouvernement français a reçu aujourd'hui la dépêche télégraphique suivante, datée de Bayonne, 29 novembre, une heure et demie :

« Il n'y a jusqu'à présent de positif sur Bilbao que l'arrivée d'Espartero, le 25, à Portugalette, avec 16 bataillons. Le siège avait continué, les 26 et 27, sans interruption. Le gouvernement de Tudela annonce que les bandes qui avaient quitté Gomez sont à Terruel et vers Daroca. Les troupes sorties de Madrid lors de l'arrivée de ces bandes sur le Tage, y sont rentrées. »

— Le *Moniteur* publie la dépêche télégraphique suivante, datée de Bayonne, 30 novembre :

« Une lettre carliste annonce que, le 27, Espartero a été attaqué à Saracaldo par Villaréal, et rejeté sur Portugalette avec perte d'hommes et d'artillerie. »

« Les carlistes ont pris le même jour le couvent Saint-Augustin et deux maisons contiguës dans Bilbao. »

« Gomez est dans la Sierra de Ronda. »

— Le journal officiel publie l'ordonnance suivante :

« Vu notre ordonnance du 22 de ce mois, qui a promu au grade de maréchal-de-camp M. Chatry-Lafosse, député du département du Calvados, »

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Le collège du 1^{er} arrondissement électoral du département du Calvados est convoqué à Caen pour le 22 décembre prochain, à l'effet d'élire un député. »

COLONIE D'AFRIQUE.

EXPÉDITION DE CONSTANTINE. — On lit dans le *Toulonnais* :

Nous avons reçu plusieurs lettres de Bone par le *Castor* et par le *Phare*; elles rendent compte des événements qui se sont passés depuis le 13 jusqu'au 28. Nous sommes obligés de nous borner à de simples extraits, et nous avons eu le soin de supprimer les nouvelles que nous avons déjà publiées.

Extrait d'une lettre du 17. — Ce n'est que le 13 que la dernière brigade a quitté Bone. Pour tromper l'ennemi, le maréchal a eu le soin d'annoncer pompeusement que l'armée expéditionnaire était composée de cinq brigades, en énumérant les corps qui en font partie, et qui sont loin d'être au complet (le 59^e qui forme la brigade de réserve n'a que deux bataillons d'un effectif de 800 hommes). Cette ruse de guerre a réussi au moins auprès des tribus douteuses. Quatre d'entr'elles, en apprenant l'arrivée de l'avant-garde au camp Clauzel, se sont ralliées au bey Youssouf; elles nous avaient abandonnés il y a quelque temps sous le prétexte qu'elles avaient été obligées, pour conserver leurs propriétés, de suivre Achmet lorsqu'il s'était présenté en force chez elles.

Les troupes, d'après les nouvelles qui nous sont parvenues hier, sont occupées à construire un camp retranché, à 18 lieues d'ici, sur les ruines de Guelma (et non Mahelma, comme on dit ici trop communément), ancienne ville romaine et numide. Dès que ce camp sera bien établi, l'armée se portera en avant. Le maréchal a profité de cette halte pour augmenter le nombre des transports.

Le bey Achmet a abandonné toutes les positions qu'il aurait pu défendre avec avantage. On assure qu'il s'est retiré à Constantine où sa présence était devenue nécessaire pour imposer aux habitants qui ne veulent pas se défendre, craignant les menaces du maréchal, et qui sont assez bien disposés pour nous. Ils ne veulent pas voir leurs propriétés incendiées, et leurs familles exposées aux vengeances du vainqueur.

Les dernières pluies nous ont donné beaucoup de malades, attendu que rien n'avait été préparé pour recevoir les troupes. Le temps remis au beau, l'armée part contente; elle sera bientôt à Constantine.

Nous avons un millier de malades, et environ 1,500 hommes valides pour la garde de la ville.

Autre lettre du 23. — Depuis le 13 nous n'avons rien appris de bien intéressant; nous savions seulement que l'armée ne rencontrait pas d'ennemis et que les difficultés du terrain ralentissaient sa marche.

Aujourd'hui nous avons appris, par des gens de la tribu des Derdès, que l'armée se trouvait à Guelma, le 20. Le bey de Constantine s'est retranché derrière les murailles de sa capitale, il croit pouvoir s'y maintenir parce qu'il a rompu le pont de la petite rivière qui coule autour de la ville.

La corvette la *Marne*, qui nous a donné tant d'inquiétudes, est enfin arrivée; elle attend le beau temps pour aller porter des malades à Alger; il est urgent de débarrasser les hôpitaux qui sont encombrés.

Les corvettes la *Fortune* et la *Caravane* ont donné de leurs nouvelles; elles sont revenues à leur croisière dans le golfe de Stora. Le vaisseau le *Montebello* s'est réfugié à Cagliari (île de Sardaigne); il reviendra dès qu'il supposera que l'expédition est terminée. C'est sur ce bâtiment que le prince doit, dit-on, s'embarquer pour retourner en France. Le bateau à vapeur la *Chimère* est toujours mouillé au fort génois.

Autre lettre du 28. — Nous n'avons eu depuis 5 ou 6 jours aucune nouvelle officielle de l'armée; il ne nous arrive que des relations faites par quelques chefs de tribus; aussi les nouvelles du jour contredisent-elles souvent celles de la veille. A travers tout cela, voici des faits qui me paraissent seuls dignes d'être rapportés :

L'armée est à cinq lieues de Rassel-Acha, dans une plaine devant un gué infranchissable depuis les dernières pluies, et près d'un grand marais dans lequel il ne serait pas prudent de s'aventurer. Les vivres sont si rares que les spahis, qui n'ont pas droit à la ration, ont payé jusqu'à 2 fr. un pain de munition.

On assure qu'un des lieutenants d'Achmet, le commandant de la cavalerie, serait venu offrir ses services au maréchal Clauzel, en le prévenant, toutefois, que si nous ne devions pas pousser jusqu'au bout la campagne que nous avons entreprise, il resterait avec le bey, son maître.

On a encore trois bons jours de marche à faire avant d'arriver à Constantine; il est à désirer que le temps reste au beau. C'est

la grande quantité d'eau tombée depuis le départ de l'expédition qui a rendu les chemins impraticables. On sera obligé souvent de suivre les côtes et les crêtes des montagnes.

Le temps est magnifique et très-chaud depuis 4 ou 5 jours, ce qui a dû permettre à notre armée de cheminer; sans cela les vivres n'auraient pas tardé à manquer, car si les Arabes se sont montrés peu hostiles, ils ont aussi mis peu d'empressement à nous porter des provisions; Youssouf-Bey s'est trompé cette fois dans ses prévisions. L'envie de réussir devait le disposer à croire que naturellement il devait désirer. Il y a eu imprévoyance, mais le succès de l'expédition fera oublier toutes les fautes que l'on a commises.

Les personnes qui connaissent les difficultés de terrain qu'aura à surmonter l'armée dans une aussi mauvaise saison, regrettent et alors l'état de la mer eût permis de choisir sur le littoral un point de départ bien plus rapproché de Constantine et surtout offrant une meilleure route. Les ressources que Bone pouvait offrir n'étaient pas telles que la concentration des troupes dût avoir lieu sur ce point nécessairement. Cette place a tout reculé de dehors; le port n'offrait aucun avantage pour le débarquement des troupes, et certes la plage de Stora, par exemple, eût été aussi commode en septembre, et deux journées de marche par une belle route eussent suffi pour arriver à Constantine.

Autre lettre du 28. — A défaut de nouvelles officielles, on en fabrique qui ont cours. Quelques-unes pourraient être vraies, et au hasard je prends le bruit suivant :

Des Arabes qui prétendent avoir quitté Constantine il y a quatre jours, assurent y avoir laissé notre armée aux prises avec celle d'Achmet. Déjà notre artillerie aurait fait d'énormes brèches aux murailles de Constantine. Ceci contredit la nouvelle de la présence de nos troupes à Rassel-Acha; je crois que cette nouvelle est exacte, et que le récit des Arabes est un conte. Au milieu de tout cela, il est fâcheux que nous n'ayons pas de dépêches.

Nous avons eu pendant quelques jours un temps affreux; c'était une tempête non interrompue, mêlée de pluie et de tonnerre; il semblait que les éléments se fussent déchainés contre notre petite armée.

Les nouvelles de l'expédition sont attendues avec une vive impatience; on s'informe à tous les Arabes qui viennent de l'intérieur, mais en général ils sont toujours mal instruits. Nous sommes cependant sans inquiétudes, car nous avons une confiance sans bornes dans l'expérience et les talents militaires du maréchal.

ALGER, 26 novembre. — Les plaintes nombreuses qu'avait soulevées l'ordonnance de réorganisation de la milice africaine, se sont changées en protestations énergiques. La compagnie de cavalerie a voulu être ses officiers, et le général Rapatel l'a dissoute et a prononcé son incorporation dans les compagnies d'infanterie. Cette scission est déplorable dans les circonstances actuelles. La garde nationale aurait dû se borner à faire ses réserves pour faire valoir ses droits plus tard.

M. le maréchal-de-camp Bro, arrivé sur le *Crocodile*, a repris le commandement de sa brigade qui se compose des 11^e et 63^e de ligne, des zouaves et des spahis réguliers.

Par suite du départ du lieutenant-général Damremont, M. le maréchal-de-camp de Létang continuera à exercer le commandement supérieur de la province d'Oran.

Voici quelques détails sur la mort du brave lieutenant Guillard dont toute l'armée regrette la perte: le général de Brossard avait envoyé de Bouffarick un détachement de spahis en reconnaissance; il était commandé par le capitaine Lamarosse qui avait reçu l'ordre formel de ne pas s'engager et de se borner à observer l'ennemi. M. Guillard, envoyé sur la gauche, vers Gueronau, poussa devant lui quelques cavaliers arabes qui se retirèrent et bientôt, oubliant l'ordre qu'il avait reçu, il s'abandonna à une poursuite imprudente, qu'aucune injonction de son chef ne put ralentir; il se trouva, à peu de distance, dans un terrain accidenté et fourré, en présence de quelques groupes considérables de fantassins et de cavaliers; il avait manqué de prudence, mais le courage ne lui faillit pas, et il se précipita sur l'ennemi, suivi de ses braves soldats, dont la valeur méritait un meilleur sort.

Plus de 80 Arabes furent tués ou blessés; mais M. Guillard succomba ainsi que les sous-lieutenants Goër de Herve et Kerseba, officier indigène, le maréchal-des-logis-chef Walter et 16 spahis. Le reste du peloton se rallia sous le blockaus de Ben Mèred.

Les recettes des trois premiers trimestres de 1836 ont présenté par leur comparaison à une égale période de l'année 1835 une augmentation de 331,000. Ce fait prouve que la prospérité de la colonie est en progrès.

Des Marocains qui allaient en pèlerinage à la Mecque ayant été jetés sur la côte d'Alger, les Arabes de cette contrée les assaillirent et les dépouillèrent entièrement; l'un d'eux fut même tué. Les 8 autres ont été recueillis par nos avant-postes où ils ont trouvé des habits et tous les secours qui leur étaient nécessaires. Cet accueil bienveillant, comparé aux procédés barbares de leurs co-religionnaires, a vivement frappé l'esprit de ces musulmans. Le retentissement de ces faits ne peut que nous être favorable. (Toulonnais.)

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Attention contre la vie du roi. — Affaire du 29 juillet.

Nous avons annoncé il y a quelques jours que la chambre d'accusation venait de rendre l'arrêt qui terminait l'instruction préparatoire, relative aux faits qui ont empêché la revue du 28 juillet dernier, en renvoyant devant la cour d'assises, comme accusés de complot contre la vie du roi, seize individus qui ont été classés en trois catégories. Voici l'acte d'accusation contre Oursel et Fontelle, qui font partie de la seconde catégorie :

« Le 26 juillet, un commissaire de police fut informé qu'un jeune homme, ouvrier horloger, nommé Oursel, avait tenu des propos qui semblaient annoncer un projet d'attentat contre la personne du roi. Il se transporta dans l'atelier du sieur Michelaut, chez lequel Oursel était alors employé, et, dans la ceinture du pantalon de ce jeune homme, il découvrit un poignard. Il saisit aussi dans l'atelier du sieur Michelaut différentes brochures, telles que la *Révolution de 1830*, par Cabet; la *Déclaration des Droits de l'Homme*, les *Chants révolutionnaires* et autres écrits républicains, ainsi que la prière quotidienne de la secte des Templiers. Chez le père d'Oursel, on trouve encore d'autres écrits de même opinion et les portraits de trois condamnés politiques. A la première question qui lui est adressée sur l'usage qu'il veut faire de son poignard, Oursel répond sans hésiter que c'est pour tuer le roi, à la revue du 28. Il s'ignale comme seul complice Fontelle, ouvrier ciselleur, du même âge que lui, en disant qu'il sait qu'il ne sera pas fâché de partager son sort. »

Dans ses interrogatoires il dit : « Personne ne m'a porté à ce crime, c'est moi au contraire qui le 2 juillet, ai fait connaître mon projet à Fontelle. Déjà plusieurs fois, nous avions regretté ensemble qu'Alibaud n'eût pas

réussi; et bientôt, après quelques conversations de pareille nature, je lui dis que j'avais pris la résolution de l'imiter. Fontelle répondit que, si je ne réussissais pas, il ferait à son tour comme moi. Jusque-là, je ne voulais me servir que d'un pistolet; mais moi, je conseilla le poignard. (Il explique ailleurs que cette préférence a été déterminée par le désir de dépenser moins.) Ce jour-là, le 18 juillet, je m'engageai dans mon projet; lorsque je lui parlai des difficultés d'approcher du roi, il dit que, si je n'avais pas une bonne place, il tâcherait de m'en procurer une autre, et qu'il serait à la distance de deux ou trois bataillons.

Le 24 juillet, ils achetèrent deux lames dites trois-quarts; ils les portèrent le lendemain chez un remouleur pour les affiler et les transformer en poignards; ils recommandèrent de les affiler le plus possible, et Fontelle dit à l'ouvrier que c'était pour faire des instruments de son état. A trois heures, il alla pour les chercher, en remit une à son complice, qui l'emmena seul. On lui demanda dans quel but ils avaient fait préparer ainsi ces instruments, et il répondit :

« C'est bien dans l'intention de tuer le roi... Nous ne savions pas au juste où serait la revue, dit-il encore, mais notre intention était de nous mettre aux environs de la 6^e légion de la garde nationale, parce qu'elle est à peu près au milieu des boulevards, et que s'il n'était rien arrivé jusque-là, j'aurais frappé. J'avais encore un autre motif : c'est que je connaissais dans cette légion encore un autre motif : c'est que, sans leur faire connaître mon projet, je me serais placé derrière eux; une fois derrière les rangs de la garde nationale, il y a toujours des places vides entre les compagnies, je comptais sortir d'un de ces intervalles pour frapper le roi. Placé là, il n'y a plus que deux pas à faire pour arriver à lui. »

Sur l'observation qui lui est faite, qu'à raison d'un grand nombre de personnes qui accompagnaient toujours le roi, il lui eût été difficile de l'aborder, il répondit :

« La droite du roi est toujours libre, et ce n'est qu'à sa gauche que se trouvent quelques personnes de son cortège. Je me serais jeté sur lui de suite, et je l'aurais frappé dans le bas-ventre. C'est le 25 juillet, étant sur le boulevard et porteurs de nos poignards, que nous étions convenus que Fontelle le frapperait si je le manquais. »

Ainsi tout était prévu et calculé. Oursel apprit, le 26 juillet seulement, qu'il n'y aurait pas de revue; mais cette circonstance ne détermina pas les accusés à renoncer à leur détestable projet. En effet, on demande à Oursel comment, la revue n'ayant pas lieu, ils avaient modifié leurs moyens d'exécution, il répond :

« Nous l'aurions exécuté, soit sur le chemin, pendant que le roi irait à la cérémonie funèbre, soit dans la chapelle des Invalides, si j'avais pu y pénétrer, soit lors de l'inauguration de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile. Comme, dans le cas de la revue, je me serais approché, en me mettant dans les rangs de la garde nationale, j'y voyais plus de difficultés, mais elles n'étaient pas de nature à m'empêcher de mettre mon projet à exécution. Dans cette hypothèse, le rôle de Fontelle eût été le même : il se fût placé à quelque distance de moi; seulement, ne connaissant pas les dispositions des troupes, il ne m'aurait pas gardé de place. »

Il ajoute qu'à l'époque où le bruit se répandit que le roi n'irait pas à la revue, et que l'inauguration de l'Arc-de-Triomphe serait faite par Mgr. le duc d'Orléans, il avait formé le projet d'attaquer le prince par les mêmes moyens, tandis que Fontelle disait qu'il frapperait le roi un autre jour.

On l'interroge sur les motifs graves qui l'ont porté à un crime aussi horrible, et il dit d'abord que personnellement il n'aime pas la royauté; que ce n'est pas son principe. Puis, il reproche au roi la mise en état de siège de 1832, et se réserve de faire connaître dans sa défense ses autres motifs. Cependant, pressé de le faire dès à présent, il déclare qu'en février dernier il avait présenté une pétition au roi afin d'obtenir une place de valet de pied pour son père, et que cette démarche, restée sans succès, était entrée pour beaucoup dans sa résolution; mais que depuis le 25 juin, voyant qu'on avait manqué le roi, l'idée lui était venue subitement de lui faire son affaire le 28 juillet. Il ajoute, en parlant au témoin Micop, que s'il réussit, il espère être le valet de chambre du premier consul.

Plus tard, revenant sur ce qu'il avait dit de sa pétition, il déclare que le défaut de succès de sa demande n'a exercé aucune influence sur son projet, mais qu'indépendamment de l'état de siège, auquel il s'était peu attaché, il avait d'autres motifs plus graves.

J'avais vu, dit-il, en juin 1832, le roi commander lui-même le feu dans la rue St-Martin, ou au moins je l'ai entendu dire, notamment par Cabet, député de la Côte-d'Or, et enfin le massacre de la rue Transnonain y a été plus que toute autre chose.

On lui fait remarquer que le roi est étranger aux faits dont il lui fait des griefs, et il répond que, chef du gouvernement, il est responsable de tous les actes du gouvernement, et que cette responsabilité du roi est écrite dans la constitution. Il déclare qu'il s'occupe de politique depuis qu'il a l'âge de raison, mais surtout depuis 18 mois qu'il connaît Fontelle; que celui-ci lui a prêté des livres, notamment *Les Crimes des Rois*, *Les Chaines des Peuples*, par Marat; et les œuvres de La Vicomterie, et celles de Camille Desmoulins, et que ce sont ces ouvrages qui ont formé ses convictions; il ajoute qu'il lit habituellement le *National* et le *Charivari*, le premier par principe et le second par amusement.

Interrogé enfin sur le résultat qu'il espérait de son crime, il déclare qu'il croit que la mort du roi eût été le signal de l'établissement de la république.

Fontelle fut arrêté le même jour qu'Oursel. On saisit sur une planche au-dessus de son établi un poignard bien affilé dont la pointe était fixée dans un bouchon. On saisit aussi des brochures politiques dont l'une était intitulée : *les Républicaines*. Après quelque hésitation il déclara que le poignard était destiné à attenter à la vie du roi, mais qu'il ne devait frapper que le deuxième coup, et dans le cas où Oursel l'aurait manqué au premier. Dans ses interrogatoires il a confirmé toutes les allégations de son complice, à l'exception de ce qui est relatif à M. le duc d'Orléans que lui ne voulait pas assassiner.

Ainsi, il est convenu qu'il l'accompagnait Oursel lors de l'achat des lames; qu'il les avait portées avec lui chez le remouleur pour les affiler.

C'est Oursel, a-t-il dit, qui a conçu le projet et me l'a communiqué; il devait seul frapper, mais comme je doutais qu'il le fit, je dis que je porterais le deuxième coup. C'étaient nos arrangements bien arrêtés. Je devais me tenir à côté de lui et avec lui quelques minutes avant qu'il exécutât son projet. J'avais l'intention de me tenir à cinq cents pas pour observer ce qu'il ferait. Oursel devait plonger le poignard dans le côté du roi. Je ne portais pas cette idée; mon projet, à moi, était de frapper au milieu du ventre. C'est Oursel qui, le 25 juillet, lui a remis le poignard; c'est le même jour que leurs dernières mesures ont été prises et l'attentat fixé au 28 pendant la revue.

Comme son complice, il déclare qu'il n'avait aucun motif personnel pour agir.

Mais enfin, dit-il, depuis cinq ans, le roi arrêté la marche

de la révolution de 1830 : d'abord il a envoyé une armée en Italie pour comprimer l'explosion qu'avait fait naître notre révolution, et les soldats sont encore à Ancône pour maintenir les Italiens dans l'ordre. « Puis il reproche au roi d'avoir dans une revue, en 1831, fait fausement circuler le bruit d'un succès des Polonais, de présider le conseil des ministres contrairement à la charte. Ce sont des motifs bien légers en apparence, dit-il, mais dont les résultats sont fort grands. »

Il déclare qu'il s'était procuré un grand nombre d'ouvrages politiques, notamment les OEuvres de St-Just, Robespierre, de Camille Desmoulins et les *Chaines de l'Esclavage*, par Marat, etc.; que c'est dans ces lectures qu'il a puisé ses principes; qu'il a cherché à les faire partager par Oursel, en lui prêtant ses livres et en prêchant d'exemple.

Je lisais rarement les journaux, dit-il, mais je préférais le *National*; je lisais quelquefois le *Bon Sens*, mais je trouve que le *National* a des idées plus arrêtées, et est écrit pour les lecteurs intelligents. Le *Bon Sens* est le journal de la classe ouvrière; et il eût été le mien si je n'avais pas eu l'habitude de lire et de comprendre le *National*.

Tels sont les faits qui résultent des déclarations de Oursel et de Fontelle, et qui sont, au surplus, confirmés par les témoins.

La femme Campagne, entendue le 29 juillet, a déposé que cinq ou six jours avant sa comparution, elle avait vendu une lime à Oursel, qui était accompagné d'un jeune homme, qu'elle croit reconnaître dans la personne de Fontelle. Le sieur Martin, son commis, fait la même déposition. Le remouleur Oradoux a déclaré que le 25 juillet, Oursel et Fontelle, qu'il reconnaît parfaitement, lui avaient apporté les limes. Fontelle disait que c'était pour en faire des instruments de sa profession. Oursel est revenu seul les chercher le même jour à trois heures; Oradoux les avait affilées et mises dans l'état où elles sont encore aujourd'hui. Oursel, qui paraît deviné d'un besoin démesuré d'occuper de lui, se présenta chez le sieur Micop dont il avait été autrefois l'apprenti.

Ce témoin et son fils attestent qu'il leur parla politique, et qu'il était dans un grand état d'exaltation. Il leur dit qu'il venait faire ses adieux à ses camarades, parce qu'il y avait des arrestations dans sa société et qu'il craignait d'être arrêté à son tour; il laissa voir les poignards; et se rendit chez le sieur Wurmser. « Il parlait toujours de politique, dit ce témoin, et il n'avait que la république dans la tête. » Il leur fait ses adieux, embrasse toutes les personnes présentes, et annonce qu'il part et que plus tard on saura où il va. Il leur montre les poignards, et répond à la femme Wurmser, qui lui demande quel usage il en veut faire : « Oh! c'est mon affaire. »

Le même jour encore, il tint des propos tellement menaçants contre la vie du roi, chez une dame Mondolphe, que le sieur Carleback, qui s'y trouvait, soupçonnant la vérité, crut devoir avertir un commissaire de police.

Enfin la veille, le 24 juillet, au théâtre Molière, Oursel et Fontelle parlaient de leurs projets si haut et si librement, se montraient avec si peu de précautions les limes, qui depuis sont devenues des poignards, qu'un voisin les entendant se crut obligé d'en donner avis à l'autorité; l'avis est anonyme, mais l'instruction a tellement confirmé chacun des détails qu'il contient, qu'il est impossible de n'en pas reconnaître la complète exactitude.

Quels sont donc ces fanatiques qui avouent avec tant de facilité et d'indifférence, avec un cynisme si naïvement atroce, leurs épouvantables projets? Tous deux sont âgés de dix-sept ans; ce sont des ouvriers qui ont reçu fort peu d'éducation, mais qui paraissent avoir faussé leur esprit par des lectures sans choix, sans discernement, et souvent dangereuses. Fontelle dit avoir lu plus de deux cent cinquante volumes.

Fontelle est orphelin; mais il a été recueilli par un frère aîné qui paraît être un ouvrier estimable; il a fait son apprentissage chez un sieur Juquin, qui dit lui avoir communiqué ses idées politiques en même temps qu'il lui apprenait son état.

Fontelle et Oursel se sont connus aux réunions des *Templiers*; leur liaison est devenue très-intime, car ils se voyaient habituellement quatre fois par semaine, et la veille de leur arrestation, ils se sont vus trois fois dans la même journée.

Fontelle a déclaré lui-même que c'est lui qui a fait l'éducation politique d'Oursel; et les parents de ce dernier étant parvenus, en 1835, à reprendre quelque influence sur lui, Fontelle le leur enleva de nouveau, et Oursel fut dès-lors perdu pour eux.

Oursel a toujours été paresseux; plusieurs fois il a quitté la maison paternelle, et il a été arrêté à l'âge de treize ans, en état de vagabondage; il a été successivement passementier, garçon marchand de vin, horloger. Dans aucun de ces états il n'a pu suffire à ses besoins, et c'est un des motifs qui lui faisaient dire aux témoins qu'il était déjà las de la vie à dix-sept ans.

Ils étaient l'un et l'autre connus par l'exaltation de leurs idées politiques; mais leur jeune âge empêchait qu'on y attachât de l'importance. A Fluix, cependant, où ils étaient allés faire les vendanges, ils indignèrent tellement les habitants de ce village, qu'ils furent obligés de fuir précipitamment. C'était en octobre 1835, et dès cette époque, Fontelle était porteur d'un poignard; depuis long-temps ils parlaient de l'assassinat du roi comme d'une chose probable, certaine même à leurs yeux.

Trois lettres écrites par Oursel depuis son arrestation, dont deux sont adressées au juge d'instruction, prouvent combien peu de constance il y a dans ses idées, et expliquent la facilité qu'a dû trouver Fontelle à le former à sa guise.

Fontelle était lié avec les nommés François et Margot, tous deux poursuivis comme faisant partie d'une association secrète, connue sous le nom de *Société des Familles*; mais rien n'indique que Fontelle y ait été affilié.

En présence des faits aussi clairement établis, toute discussion serait superflue pour démontrer la culpabilité des accusés. Il résulte de l'instruction, et il est avoué par eux, qu'après avoir regretté ensemble qu'Alibaud n'ait pas atteint son but, ils ont ensemble concerté et arrêté la résolution d'attenter à la vie du roi; qu'ils ont longuement étudié et combiné les moyens d'exécution; et qu'enfin ils ont fait suivre cette résolution d'actes pour en préparer l'exécution, en achetant et faisant disposer les armes dont ils devaient faire usage deux jours après celui où heureusement ils ont été arrêtés.

En conséquence, lesdits Oursel et Fontelle sont accusés d'avoir formé entr'eux un complot ayant pour but d'attenter à la vie du roi, lequel a été suivi d'actes commencés pour en préparer l'exécution.

C'est le 15 décembre que les accusés comparaitront devant la cour d'assises. Me Plougoulin, avocat-général, est chargé de soutenir l'accusation.

au ministre de la marine, l'amiral Rosimé s'était empressé de donner des ordres pour que l'on pût se procurer de la bouche à feu même du capitaine hollandais, les renseignements que ce capitaine seul serait aujourd'hui en état de fournir sur ce déplorable événement.

Nous ne savons pas ce qu'il y a de vrai dans ce fait; ce qui est certain, c'est que les marins de la *Leïboise* viennent d'être rayés des contrôles du ministère de la marine.

Voici un échantillon des perfectionnements de l'Annonce anglaise. Nous trouvons celle-ci écrite en vers dans un des derniers numéros du *Bell's Weekly Messenger* :

« Par une calme matinée d'été, j'étais seul assis dans la campagne. Je m'enivrais des parfums apportés par la brise, et je rêvais en contemplant mes bottes, dont l'éclat éblouissant était dû au cirage de Warren, cette gloire de l'épèche humaine. Sur un érable voisin était perchée une tourterelle qui, par des tristes roucoulements, déplorait la perte de son amant. Chacun de ses soupirs était plein de sa douleur que l'écho répétait d'une voix plaintive. Tout-à-coup, hélas! la veuve solitaire aperçut dans mes bottes sa propre image, et crut pour un instant que sa moitié lui avait été rendue. Moi-même je fus presque trompé par cette vision, tant le cirage réfléchissait la tourterelle d'une manière distincte. »

Une entreprise grande, bien conçue, qui offre aux capitalistes des garanties réelles et positives, et dont le succès sera un beau triomphe pour nos opinions et nos doctrines, ne saurait être trop encouragée. Nous appelons donc l'attention de nos lecteurs sur l'association qui a pour objet d'exploiter la terre de BAUNY-ST-HIPPOLYTE. On ne saurait trop secourir tout ce qui se rattache aux opérations territoriales et agricoles. Là est l'avenir du pays, et certes nous devons être glorieux que nos adversaires soient obligés de reconnaître que nous avons les premiers appliqué le principe d'association à l'exploitation du sol, et ouvert ainsi une carrière immense à l'intelligence et aux capitaux. Nous osons donc espérer qu'on lira avec intérêt les documents insérés dans nos annonces, et qu'on se fera un devoir de les communiquer. (Voir aux annonces.)

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — LA CRISE MINISTÉRIELLE A MADRID. — Voici déjà quelques jours que les lettres de Madrid parlent d'un changement de ministère, et les journaux de cette capitale s'en préoccupent eux-mêmes. Notre correspondant expose en ces termes les obstacles qui ont retardé l'arrangement projeté :

« La responsabilité immense attachée en ce moment aux fonctions administratives éclaircit les rangs des candidats aux portefeuilles. On dit cependant qu'hier, dans la soirée, M. Calatrava a fini, après avoir obtenu quelques adhésions, par présenter à l'approbation de S. M. une liste des membres du nouveau cabinet. La reine a manifesté au président du conseil l'étonnement que lui causait ce procédé d'autant plus inattendu, a-t-elle dit, que le ministère ayant la majorité dans les cortès, on ne pouvait ni ne devait songer à une modification du cabinet. M. Calatrava a cru devoir alléguer les circonstances critiques et le besoin de s'entourer d'hommes spéciaux. »

S. M. qui, depuis les affaires de la Granja, a, comme on sait, positivement déclaré qu'elle voulait à l'avenir demeurer étrangère à toutes les combinaisons ministérielles, désirant laisser le poids des affaires publiques à ses conseillers responsables, s'est bornée, en voyant la détermination absolue de M. Calatrava, à lui demander un exposé solennel de ses motifs, sans doute pour se mettre personnellement à l'abri derrière ce document officiel. Cet exposé va être fait, et demain la liste des nouveaux membres du cabinet paraîtra, dit-on, dans la *Gazette*.

Les fréquentes conférences des ministres annoncent que les négociations touchent à leur terme. M. Infantès sera probablement ministre de l'intérieur, et l'on croit que la réponse d'Evariste San Miguel aux dépêches qui lui ont été adressées pour lui offrir le ministère de la guerre est arrivée. »

Les lettres de Madrid du 22, annoncent l'approche de bandes carlistes dans des localités très-rapprochées de la capitale. On a signalé leur présence à Tarancon, distant de 12 lieues sur la route d'Aranjuez; à Quintanar del Orden, à 17 lieues sur la route de Valence, et enfin à Villarejo, près Colmenar, à 7 lieues. Mais tout cela n'inspire pas de bien vives inquiétudes, parce qu'il ne s'agit pas de coureurs, et non de corps organisés.

On se préoccupait peut-être davantage des nouvelles arrestations qui avaient été opérées la veille : la plupart des personnes remises en liberté, et entr'autres M. Inglada, avaient été reprises. Le juge de première instance a demandé aux cortès, dans la séance du 22 au soir, l'autorisation de mander plusieurs députés pour les interroger.

PRUSSE. — Berlin, 18 novembre. — QUESTIONS COMMERCIALES. — L'opinion défavorable que beaucoup de personnes de Berlin avaient conçue de la grande union des douanes allemandes, s'est déjà modifiée en grande partie. Le commerce des marchandises fabriquées à l'intérieur est notamment très-actif, et l'on commence à comprendre que la Prusse ne s'est pas imposée des sacrifices trop considérables pour une affaire qui intéresse le bien général de l'Allemagne, et qu'elle obtient déjà une large compensation. Tous les regards sont fixés sur la Russie, et l'on attend avec impatience la conclusion d'un nouveau traité de commerce avec ce vaste empire, à l'effet de relever la presse orientale et occidentale, et de lui faire jouer un rôle actif dans l'association des douanes allemandes. La baisse soudaine des fonds espagnols n'a entraîné aucune catastrophe à notre bourse, et ce résultat heureux doit être attribué à l'ordonnance qui défend les marchés à terme. Tous ceux qui possèdent des obligations d'Espagne ont été obligés de les payer comptant, et en supposant même que cette opération ait diminué leur capital, la perte n'a jamais pu dépasser leur fortune; d'un autre côté, les courtiers non assermentés exercent toujours leurs fonctions, et font des affaires sous une autre forme; toutefois, ils n'ont pas encore été dénoncés. (Gazette d'Augsbourg.)

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de Me Pignard, avoué à Lyon, rue St-Jean, n° 27.

L'adjudication définitive des 3^{me} et 4^{me} lots des immeubles dépendant de la succession de M. Martin, ancien magistrat, et consistant en deux Maisons, rues de Gadagne et de la Loge, estimées, l'une, 48,000 fr., et l'autre, 12,000 fr., aura lieu en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du samedi dix décembre mil huit cent trente-six.

S'adresser, pour renseignements, audit Me Pignard, avoué. (1671)

(1661) Le samedi dix décembre mil huit cent trente-six, à dix heures du matin, aux Brotteaux, ville de la Guillotière, à l'angle des rue d'Enghien et avenue de Saxe, près le monument religieux, il sera procédé, par autorité de justice, à la vente aux enchères et au comptant d'une baraque saisie, construite sur le terrain des bospices de Lyon, en bois et briques, couverte à tuiles creuses.

Nouvelles Diverses.

On a rapporté qu'au moment où la corvette la *Recherche* appareillait du Groënland, sans avoir réussi à découvrir les traces de la *Lilloise*, le capitaine Tréhouart avait appris qu'un capitaine hollandais avait annoncé avoir vu couler le petit brick de M. de Blossville à quelque distance de lui, pendant une horrible tempête. On assurait que, d'après une lettre écrite par M. Tréhouart

AUX PERSONNES QUI ONT DES FONDS A PLACER.

CINQ POUR CENT D'INTÉRÊT.

Remboursement double du Capital placé, et, pour garantie, un Immeuble de 3,650 arpens; plus, une valeur superficielle de deux millions.

Le principe d'association appliqué à l'exploitation d'une terre aussi importante que celle de BAUNY-SAINT-HIPPOLYTE, n'a pas été sans quelque retentissement dans le monde. Plus de 300 lettres qui nous ont été adressées de toutes parts, 400,000 fr. d'actions qui ont été réalisés dans 2 mois, une foule d'articles dans divers recueils, témoignent assez de l'intérêt qui s'est attaché à une entreprise aussi nouvelle qu'avantageuse.

Mais ce qui relève surtout l'importance de notre opération, c'est un article inséré dans une revue anglaise du 1^{er} novembre (*British and foreign Review*), SUR L'ÉTAT ET LA TENDANCE DE LA PROPRIÉTÉ EN FRANCE. Dans cet article, après avoir déploré les conséquences funestes du morcellement de la propriété, l'auteur cherche le remède et il n'en indique d'autre que le principe d'association appliqué au sol. « En divisant la propriété territoriale en actions, écrit-il, on multiplie sans inconvénient le nombre des propriétaires, car la division de la propriété n'entraîne pas le morcellement du sol. Les titres se distribuent entre mille possesseurs, et rien n'est changé à l'harmonie de l'exploitation. Aussi, est-ce ce qu'a fort bien compris le parti monarchique, composé, comme chacun sait, de grands propriétaires. Les hommes du passé sont les premiers à mobiliser le sol. Nous avons sous les yeux le prospectus d'une société formée pour mettre en valeur la terre de BAUNY-SAINT-HIPPOLYTE, située à 24 heures de PARIS. C'est un immense domaine qui comprend 3,650 arpens (environ 3,000 acres), distribués entre 31 fermes, et dans le nombre 1,200 arpens de bois. On a divisé la propriété en 400 actions de 5,000 fr. chacune, ce qui donne un capital de 2,000 000 de fr. On évalue le revenu annuel à 150,000 fr., ce qui suppose 7 1/2 pour cent du capital; et, pour réaliser cette magnifique expectative, on compte 1^o sur le revenu de 3,600 arpens, à raison de 30 fr. l'arpent; 2^o sur le produit de 100,000 mûriers, de trois moulins, d'une féculerie, d'une tuilerie, d'un four à chaux; 3^o on se propose de cultiver en grand les plantes oléagineuses et la betterave, cette plante maudite, comme la nomme le docteur Bowring, mais qui est en France une source de richesse pour le cultivateur.

« Certes, ce sont là des promesses magnifiques. Mais quand l'entreprise n'en tiendrait qu'une partie, quand le capital ainsi engagé ne produirait que 4 ou 5 pour 0/0, ces résultats seraient assez beaux pour encourager l'imitation. Les propriétés foncières, dans leur aménagement actuel, ne rapportent, terme moyen, que 2 1/2 à 3 pour 0/0. Un mode d'exploitation qui donnerait un revenu d'un tiers en sus, les placerait sur le même rang que la propriété manufacturière qui est moins solide et plus exposée. Tout le monde y gagnerait. Les propriétaires pourraient désormais disposer de leurs domaines, sans les disséquer et sans en détruire les proportions; les capitalistes, en échangeant leurs espèces contre des actions foncières, acquerraient des valeurs réelles et qui auraient un cours certain sur le marché. »

Après un témoignage aussi éclatant rendu par les étrangers, eux-mêmes, à la haute pensée qui a présidé à notre entreprise, nous nous bornons à en rappeler les conditions au public. Il ne s'agit ici ni de journaux éphémères dont le succès dépend d'un public inconstant, ni d'exploitation industrielle qui dévore d'immenses capitaux avant de produire, mais de l'affaire la plus claire, de la combinaison la plus simple, du placement le plus solide. Voici notre opération :

Nous avons mis en Société une immense et magnifique terre, composée de plus de 3,650 arpens, la terre de BAUNY-ST-HIPPOLYTE. Cette belle propriété, sur laquelle la nature semble avoir épuisé ses largesses, qui est propre aux cultures les plus riches et les plus variées, qui renferme plus de trente fermes, moulins, usines, etc., et dont le revenu s'élèvera sous peu à plus de 150,000 fr. Cette terre, disons-nous, offre, comme nous allons le démontrer, et les garanties les plus réelles, et les avantages les plus incontestables.

1^o **Garanties réelles.** — En effet, la propriété a été divisée en quatre cents parties, représentées par quatre cents obligations de la valeur de 5,000 fr. Tout porteur d'un de ces titres devient donc co-propriétaire de la terre et en possède une part inaliénable, en sorte que, dans aucun cas possible, son capital ne peut être perdu ni engagé. Ainsi se trouvent placés à l'abri de tous les événements les capitaux qui nous sont confiés; ainsi nous donnons plus qu'une hypothèque; nous offrons la plus inviolable de toutes les garanties, un droit réel de propriété.

2^o **Avantages de l'entreprise.** — S'il est vrai que le capital ne peut être ni dissipé ni perdu, il n'est pas moins vrai qu'il est avantageusement placé. En effet, il existe sur la propriété, outre 1,200 arpens de forêts, une plantation de CENT MILLE PEUPLIERS qui, successivement et dans peu d'années, procureront une rentrée de plus de DEUX MILLIONS, indépendante des revenus ordinaires (1).

Pour en faire jouir immédiatement les co-associés, l'administration leur délivre autant de délégations sur les peupliers qu'ils ont d'obligations de la Société. Ainsi, celui qui souscrit pour 5,000 fr. recevra deux titres formant ensemble 10,000 fr.; le premier de 5,000 fr., comme co-propriétaire, qui produira 5 p. 0/0 d'intérêt, et donnera droit à tous les bénéfices; et le second de 5,000 fr., avec délégation et hypothèque sur les peupliers, dont le remboursement annuel et successif, à partir de 1840, doublera son capital et lui assurera des avantages tels qu'aucune entreprise ne peut en faire espérer d'aussi réels et d'aussi positifs.

Mais ce n'est pas tout : nous avons dit que le produit des terres ne pouvait manquer de s'élever annuellement à plus de 150,000 fr. Et voici, en effet, sur quoi était basée notre assertion : elle avait pour fondement l'expérience à l'aide de laquelle nous pouvons facilement démontrer qu'au moyen d'une culture bien entendue il sera facile de retirer de chaque arpent de terre ce qu'on en retire dans les pays les moins favorisés de la nature, c'est-à-dire 30 fr.; or, à ce prix, 3,600 arpens produiraient 108,000 fr.; et si, à cette première évaluation, nous ajoutons le produit de cent mille mûriers, de trois usines, d'une féculerie, d'une tuilerie, d'un four à chaux, d'une carrière à pierre, d'une porcherie; si nous y joignons ce que produira l'éducation de nombreux troupeaux, la betterave, cultivée en grand, les plantes oléagineuses, etc. etc., sera-ce trop d'élever à 42,000 fr. ce qu'on peut retirer de tous ces objets, lorsque nous savons qu'un jour les mûriers seuls, avec les vers à soie exploités en grand, peuvent devenir une source immense de bénéfices? Il y a donc dans notre entreprise certitude complète que les résultats en seront avantageux, que les intérêts des capitaux pourront être régulièrement payés et que, chaque année, en introduisant progressivement de lentes et de sages améliorations, on obtiendra un dividende considérable.

Mais ce n'est pas assez de démontrer les avantages et les garanties de cette entreprise; il faut démontrer aussi la confiance qu'elle mérite. Or, cette confiance, nous la réclamons 1^o au non du but que nous nous proposons, qui n'est autre que d'occuper, d'élever et de former à la vertu trois cents jeunes orphelins, trois cents petites orphelines (2); 2^o au nom de l'organisation de la Société, qui est telle, que le gérant ne peut en compromettre les intérêts; 3^o au nom des personnes qui la composent, choisies déjà dans ce que le clergé, la noblesse, la magistrature et le commerce offrent de plus respectable et de plus distingué.

Non, nous ne venons point, précédés de promesses exagérées ou fallacieuses, demander un concours dont nous ne sommes pas dignes; mais nous exposons avec simplicité les avantages d'une entreprise unique peut-être dans son genre. Nous n'annonçons, au reste, rien qui ne soit sensible, palpable, facile à vérifier, en sorte que qui que ce soit au monde peut savoir : 1^o si notre propriété est composée de 3,600 arpens en plein rapport; 2^o si il existe 100,000 peupliers et autres arbres complantés le long des eaux qui l'arrosent; 3^o si son produit ne peut pas être de 150,000 fr., comme l'atteste le rapport des ingénieurs-agronomes.

En terminant, nous nous bornons donc à dire à chacun de nos lecteurs : Pour placer vos fonds avec sécurité, vous demandez des garanties réelles et non des promesses ou des espérances; il vous faut du positif et non des éventualités : eh bien ! voyez et pesez ce qui vous est offert.

Pour garanties : 3,600 arpens de terre de première qualité; — d'un seul tenant; — dans le plus beau pays de France; à 24 heures de PARIS; — 30 domaines; — 1,200 arpens de forêt.

Pour avantages : La certitude de voir vos capitaux doublés. — Un intérêt fixe de 5 pour cent par année. — Des dividendes annuels qui varieront de 2 à 5 pour cent.

Or, si ce ne sont pas là des garanties réelles et des avantages immenses, où pourra-t-on jamais en trouver ?

S'ADRESSER, POUR PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, A M. E. G. DE CHAMBEUIL, DIRECTEUR-GÉRANT, RUE DE VAUGIRARD, N° 58, A PARIS.

Les personnes qui désireraient faire partie de la Société doivent adresser immédiatement leur demande. Une partie assez considérable d'actions étant placée, il n'en sera plus délivré au pair dans un mois. L'administration se charge de faire toucher sans frais les fonds au domicile des personnes qui ne pourraient les faire parvenir à Paris. Elle fera payer tous les six mois, et sans frais, les intérêts et dividendes dans l'arrondissement de chaque souscripteur.

(1) Tout le monde sait qu'un peuplier planté dans un terrain convenable, croît chaque année d'une valeur de 1 fr. à 1 fr. 20 c.
(2) Dans une publication prochaine, nous ferons connaître tout ce que l'état et la religion peuvent retirer du succès de notre grande entreprise, et comment nous pouvons réaliser avec avantage une immense amélioration sociale.

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

(288) Les heureux résultats obtenus journellement par l'emploi du *Sirope de Stechas*, dans les maladies de poitrine, telles que *phthisies pulmonaires, coqueluches, oppressions, enrouemens, aphonies de la voix, crachemens de sang*, etc., et les prescriptions nombreuses des médecins distingués le dispensent de tout éloge. Il réussit également dans les *affections nerveuses, les faiblesses d'estomac, la cardialgie*. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre. Chaque flacon est accompagné d'un prospectus qui indique la manière d'en faire usage, et où sont consignés ses succès. — Prix : 4 fr. et 2 fr. Ehez Pérenin, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet, n. 23, à Lyon. On fait des envois. (Affranchir et y joindre un mandat sur la poste.)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1612) **A VENDRE**
A L'AMIABLE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
En l'étude de M^e Casati, notaire à Lyon, place des Carmes,
le jeudi vingt-deux décembre mil huit cent trente-six, à onze heures du matin,

Maison située à Lyon, rue Saint-Jean, 3, et quai Humbert 5, composée de caves voûtées, rez-de-chaussée, six étages et greniers, formant deux corps de bâtimens qui seront vendus en deux lots séparés, et sur lesquels sera proposée une enchère générale qui sera préférée si elle est supérieure aux enchères partielles.

S'adresser audit M^e Casati, dépositaire du cahier des charges, et à M^e Coste, aussi notaire à Lyon, rue Neuve, 7.

(1588) **A VENDRE.**
1^o Maisons en ville dans les prix de 15 jusqu'à 250,000 francs.

2^o Propriétés rurales, situées dans la commune de Fontaines, Saint-Rambert-Ile-Barbe, Neuville, Sainte-Foy, Chaponost, Vaise, près Roche-Cardon; Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Orlienas, Montluel, Millery, Irigny, sur les bords du Rhône; Montagnier, près du parc de Neuville; Brindas, Begnot, Caluire, la Croix-Rousse, Chasselay, Chessy-les-Mines, Venissieux, Liergue et Anse, près Villefranche; Ampuis et Chavanay, etc., dans les prix de 12 jusqu'à 300,000 francs.

Nombreux capitaux à placer par hypothèque dans l'arrondissement de Lyon,

— On désirerait acquérir dans le Maconnais une propriété de 60 à 100,000 fr., ayant une habitation commode et agréable.

S'adresser pour le tout à M^e Henry, notaire à Lyon, place de la Préfecture, n° 7.

(1582) **A VENDRE.** — Un fonds de café-auberge, ayant une bonne clientèle, dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville.
S'adresser à M^e Cottin, notaire, place des Terreaux, n° 9.

(1629) **A EMPRUNTER.** — On désire, en viager et par première hypothèque, sur des immeubles valant au moins 300,000 fr., une somme de 10, 20 ou 30,000 fr.
S'adresser à M^e Rosier, notaire à Lyon, rue Saint-Côme, n° 4.

ANNONCES DIVERSES

(1614) **A VENDRE de suite pour cause de départ.** — Une bonne pharmacie dans un des bons quartiers de la ville.
S'adresser au bureau du journal.

(1681) **POUR CESSATION DE COMMERCE.**
Vente à prix de fabrique, en gros et en détail.

D'un fonds de marchand de cristaux, porcelaines, terre de pipe et de Lorraine, vases à fleurs garnis et non garnis, toiles vernies, porte-huiliers et porte-liqueurs en bois des îles, cabarets peints et dorés.
S'adresser, passage de l'Argue, nos 70 et 72.

(1667) **MALADIES SECRÈTES**
Récentes, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix : 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon.

(1664) Par brevet d'invention, M. Cezanne, rue Tolozan, n. 9, au rez-de-chaussée, sur le derrière, à Lyon, a l'honneur de prévenir MM. les négocians et MM. les chefs d'atelier, qu'il a trouvé la manière de régler la tension de la trame à volonté; au moyen de ressorts plus ou moins forts il donne de la facilité pour le déroulage et les cannettes à défilé. Ce procédé peut s'adapter à toutes les navettes qui ont été faites jusqu'à ce jour.

Avis aux Chasseurs.

(521) Le sieur LOUIS FRAUX, braconnier, demeurant sur le chemin du Sacré-Cœur, à la Guillotière, près la Ferrandière, prévient MM. les chasseurs qu'il tient des chiens en pension; il se charge de les faire rapporter à l'anglaise; il les dresse au gré de l'amateur. S'y adresser.

BAIL A FERME DU PONT SUSPENDU

SUR LE RHONE, A GIVORS.
Le dimanche 18 décembre, il sera procédé, par voie d'enchères et au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, à l'adjudication du bail à ferme, pour trois années consécutives, qui commenceront le 1^{er} janvier 1837, du Pont suspendu sur le Rhône, à Givors.
Cette adjudication aura lieu en l'étude de M^e Gonnard, notaire à Givors, qui communiquera aux personnes qui voudront en prendre connaissance le cahier des charges, clauses et conditions de ce bail.

GRAND-THEATRE. — Lundi 5 décembre 1836. — LA PASSION SECRÈTE, comédie; LES RENDEZ-VOUS BOURGEOIS, opéra; LES DEUX MÉNAGES, ballet. — Six heures.
GYMNASE LYONNAIS. — Mardi 1^{er} décembre 1836. — Au bénéfice de M. Céliocourt: LE SPECTRE ET L'ORPHELIN, drame; UN PROCÈS CAIMINEL, comédie, joué par les artistes du Grand-Théâtre; LA FEMME DE L'ÉPIER, vaud. — Cinq heures 1/2.

Bourse de Paris du 2 décembre 1836.

Cinq pour cent	106 45	106 55	106 45	106 55
— fin courant	106 85	107	106 80	106
Quatre pour cent	98 50			
Trois pour cent	80 10	80 10	79 90	79 90
— fin courant	80 15	80 55	80 15	80 15
Rentes de Naples	98 70	98 70	98 65	98 65
— fin courant	96 70	96 70	96 60	96 60
Actions de la Banque	2300			

L'un des Rédacteurs, AMÉDÉE ROUSSILLAC.